



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	18.05.2021
Titre du projet du marché	<p>Révisions des plans d'affectation communaux et des règlements communaux des constructions.</p>
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres.
ID du projet	<p>220679</p>
N° de la publication SIMAP	1195939
Date de publication SIMAP	07.05.2021
Adjudicateur	<p>Municipalité de Corcelles-près-Payerne et Municipalité de Payerne</p>
Organisateur	<p>Agence Wenker Architecture Sàrl, à l'attention de Monsieur François Wenker, Route de Morat 3, 1595 Faoug, Suisse, Téléphone: +41 26 565 38 43, E-mail: info@awarchitecture.ch</p>
Inscription	<p>Aucune indication.</p>
Visite	<p>Pas de visite prévue.</p>
Questions	<p>18/05/2021, par voie électronique à l'adresse questions.mp@awarchitecture.ch.</p>
Rendu documents	<p>16/06/2021 entre 08h00 et 12h00. L'offre doit être remise en main propre à l'adresse de l'organisateur. Le candidat est responsable de son acheminement dans les délais. Obligation de déposer deux offres distinctes en fonction des lots 1 et 2. Date de l'audition éventuelle : 08/07/2021.</p>
Rendu maquette	<p>Pas de maquette à rendre.</p>
Type de procédure	<p>Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.</p>
Genre de prestations / type de mandats	<p>Au vu des objectifs définis, il convient d'envisager la collaboration avec les professionnels qui possèdent des qualifications pour l'exécution des tâches suivantes :</p> Architecte-urbaniste-aménagiste (pilote) Ingénieur spécialisé en transport et mobilité Bureau d'ingénieurs spécialisés en dangers naturels Spécialiste du patrimoine Autres professionnels proposés par le candidat
Description détaillée des prestations / du projet	<p>Le marché comprend toutes les prestations demandées pour la révision des plans d'affectation selon la procédure définie aux articles 34 et suivants LATC, pour les périmètres d'étude définis dans les cahiers des charges des lots 1 et 2. Le marché comprend toutes les phases de la procédure cantonale, de l'élaboration du dossier jusqu'à son approbation par le Département compétent.</p> <p>Les deux Municipalités adjudicatrices désirent travailler ensemble et avec le même mandataire, tout en étant indépendantes pour certaines tâches de la procédure. C'est pourquoi, le présent appel d'offre se compose de deux lots distincts avec, pour chacun, une partie identique pour les thématiques communes.</p> <p>Les lots 1 et 2 ne pourront pas être attribués ni adjugés séparément par l'adjudicateur.</p>
Communauté de mandataires	<p>Admise. A l'exception du bureau « d'architecte, urbaniste, aménagiste », qui constitue le pilote exclusif du pool de mandataires, les autres professionnels peuvent faire partie de plusieurs pool de mandataires. Le candidat peut également proposer d'autres professionnels.</p>
Sous-traitance	<p>Non admise.</p>
Mandataires préimprimés	<p>Les bureaux préimprimés (yc organisateur) sont mentionnés.</p>
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	<p>L'adjudicateur a décidé de mettre en place un collège d'experts, composé des membres suivants :</p> Monsieur Daniel Givel, Municipal, Commune de Corcelles-près-Payerne Monsieur André Bersier, Municipal, Commune de Payerne (présent jusqu'à l'adjudication) Monsieur Ernest Bucher, Chef de Service Urbanisme et Travaux, Commune de Payerne Monsieur Andrea Cartoni, Responsable Travaux et sécurité, Commune de Corcelles-près-Payerne Monsieur Bruno Marchand, Professeur honoraire EPFL et Architecte-Urbaniste conseil de Payerne Monsieur Christian Treboux, Chef du Service technique, Commune d'Avenches Monsieur Christian Wiesmann, Architecte EPFL SIA FSU Monsieur François Wenker, Architecte-Urbaniste, Agence Wenker Architecture Sàrl Monsieur Gil Mory, Géographe, Agence Wenker Architecture Sàrl <p>La décision d'adjudication revient aux Municipalités.</p>
Conditions de participation	<p>Ne seront recevables que les offres complètes, lots 1 et 2, arrivées dans les délais, signées et émanant de soumissionnaires qui respectent leurs obligations vis-à-vis de leur personnel (selon conditions de l'appel d'offres). Tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.</p>
Critères d'aptitude	<p>Aucun.</p>

Critères d'adjudication / de sélection	<p>Prix – pondération 20% Distribution des heures – pondération 20% Méthodologie – pondération 20% Qualification du bureau et de l'effectif – pondération 20% Organisation du candidat – pondération 20% <p>Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.</p> <p>Le prix (critère 1) sera évalué selon la méthode linéaire T300 selon l'annexe T2 du guide romand pour les marchés publics.</p> <p>Le nombre d'heures (sous-critère du critère 2) sera apprécié selon l'annexe T4 du guide romand pour les marchés publics.</p></p>
Indemnités / prix :	<p>Aucun.</p>

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres	<p>Indications de l'appel d'offres : les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises, sous réserve des indications sous Manques de l'appel d'offres. La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante. Préimplication : Les mandataires préimpliqués sont mentionnés, et les règles de leur exclusion du marché sont correctes. La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués. La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres. Le délai de rendu des offres respecte l'exigence légale. Les membres du collège d'évaluation sont mentionnés nommément et respectent les principales exigences de l'art. 12 SIA 144. Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont correctes. </p>
Manques de l'appel d'offres	<p>L'inscription séparée par lot sur simap.ch ainsi que l'indication «Les offres sont possibles pour tous les lots» portent à confusion. Le cahier des charges stipule explicitement que les deux lots doivent être attribués au même candidat. L'interdiction d'offres partielles n'est pas suffisamment claire sur ce point. Il n'est pas clair si l'annexe P5 (Garanties financières et d'assurance) doit faire partie de l'offre. Elle fait partie des documents remis, mais ne figure pas dans la liste des documents à remettre. Il manque l'indication des moyens d'appréciation des critères d'adjudication, plus particulièrement des sous-critères. La liste des documents à remettre est visiblement incomplète, car les éléments ne permettent pas l'appréciation de tous les critères indiqués. </p>
Observations de l'OMPr	<p><p>L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux. </p> <p>Contacté par l'OMPr, l'organisateur s'est engagé à préciser l'ensemble des manques relevés dans les réponses aux questions.</p></p>

